



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 59503

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude de la représentation des enseignants d'histoire, de géographie et d'instruction civique. En effet, il ne semble pas que ces disciplines soient intégrées à part entière au socle commun défini par le projet de loi d'orientation sur l'école. Si l'article 6 précise que celui-ci est constitué de « la maîtrise du français, maîtrise des éléments de mathématiques, pratique d'une langue étrangère, maîtrise de l'information et culture humaniste et scientifique », les disciplines de l'histoire et de la géographie ne sont pas explicitement désignées. De plus, le maintien d'une évaluation écrite, anonyme et nationale de fin d'année, garantie du caractère fondamental de cet enseignement, ne semble pas prévu. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement quant à l'intégration de l'histoire et de la géographie dans la définition du socle des fondamentaux.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59503

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2321

Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4073